

Bilan 2006

Conférence Régionale pour l'Emploi
et le Développement Economique du 26 janvier 2007

Sommaire

Missions d'enquête

- Pour un développement économique qui place l'homme au cœur de toutes les ambitions,.....p. 3
- Commande publique et BTP,p. 8
- Aider l'anticipation, clé de la réussite économique,.....p. 11
- Sécurité-Emploi-Formation,.....p. 14
- Conférence permanente du commerce,.....p. 16

Avis

- Accompagner la création et la transmission d'activités,p. 18
- Placer l'innovation, la recherche fondamentale et sa valorisation au cœur des priorités pour accélérer la mutation de l'économie régionale,p. 21
- Repenser l'action économique du Nord-Pas de Calais à l'international,p. 24
- Promouvoir une région solidaire et attentive à l'équilibre entre les territoires,p. 29
- Mobiliser et coordonner les outils financiers au service du développement économique régional,.....p. 30
- Faire du Nord-Pas de Calais une région hautement avancée dans les technologies de l'information et de la communication,.....p. 32
- Le Nord-Pas de Calais : La Créativallée,.....p. 34

POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI PLACE L'HOMME AU CŒUR DE TOUTES LES AMBITIONS

Objectifs

La construction du Schéma Régional de Développement Economique pose en préambule la question de la finalité de l'intervention publique dans l'économie. La réponse à cette question n'est pas évidente. Nous devons nous appuyer sur l'histoire industrielle de la région et en tirer les leçons pour inscrire le Nord – Pas de Calais dans une logique de développement durable.

Le Schéma Régional de Développement Economique propose de placer l'homme au cœur de toutes les ambitions. Pour cela, cinq principes doivent être observés :

- 1) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe de n'accompagner sur le plan financier que les projets économiques solides comportant un volet social et environnemental de qualité.
- 2) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe d'une approche par pôles d'excellence économique pour tous les territoires de la région.
- 3) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe du maintien de l'effort de la Région dans les domaines de l'Environnement et de la Santé.
- 4) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe de tendre pour tous vers une formation tout au long de la vie (formation initiale puis formation continue).
- 5) Le Schéma Régional de Développement Economique doit assurer la prise en compte des intérêts de chacun et l'ouverture de la parole à tous.

Résultats attendus

Une mission d'enquête sur les finalités de l'intervention publique dans l'économie, les critères et les indicateurs a été lancée. Cette mission d'enquête va organiser son travail en 2 temps :

- Le premier temps va porter sur les finalités de l'intervention publique dans l'économie. Autrement dit, c'est la question du sens de l'intervention publique qui sera examinée. Les premières conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2006.
- Le deuxième temps sera consacré à l'examen des critères et des indicateurs qui en découlent.

Etat d'avancement

La réunion d'installation du comité de pilotage de la mission d'enquête a eu lieu le 26 juin dernier. La présence des chambres consulaires, des organisations syndicales, de représentants d'intercommunalités et des services de l'Etat témoigne de l'intérêt de la démarche. Ce comité de pilotage s'est ensuite réuni à 4 reprises : le 18 septembre, le 9 octobre, le 6 novembre et le 11 décembre. De ce travail se dégagent les premières conclusions suivantes :

1. Viser les biens communs

La Mission d'enquête s'est d'abord attachée à préciser le sens de cet objectif. Il en ressort qu'il s'agit d'orienter le développement économique de manière à atteindre l'ensemble des *biens communs*¹ sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord, lorsque nous délibérons collectivement au sujet de ce qui est « bon et bien » pour les hommes et les femmes de notre époque et de notre région.

L'ensemble de ces biens communs pourrait prendre la forme d'une « grille flexible des biens communs », au caractère évolutif, qui serve de « boussole » ou de « cap » aux acteurs du développement lorsqu'ils entreprennent des opérations de développement dans le cadre d'une *gouvernance située et calibrée* (voir *infra*). Elle est élaborée à partir des différentes constructions politiques ou programmatiques (comme le SRDE, le SRADT, l'Agenda 21 régional, et la Mission d'enquête elle-même) à travers lesquelles les pouvoirs publics et les acteurs du développement se sont prononcés sur les finalités du développement économique.

2. Amalgamer les biens communs aux activités économiques

Partant de cette grille des biens communs, « faire » du développement économique consiste à « intégrer » ou « implanter » ces biens communs (de type environnemental, social, ou sociétal) au sein même des stratégies de développement économique. La finalité de l'intervention publique ne consiste donc pas à « prendre en compte » de manière périphérique les « contraintes du développement durable », mais à amalgamer progressivement la poursuite des biens communs au cours régulier des activités économiques, en sorte qu'ils constituent des solutions de progrès (améliorant simultanément la performance des organisations productives et la réalisation du « bon et du bien » définis collectivement). L'enjeu est d'intégrer les biens communs au cœur même du processus de création de la valeur ajoutée.

3. Constituer une véritable puissance publique

Une telle ambition ne repose pas uniquement sur de nouvelles orientations à donner aux politiques publiques. Non seulement parce que les pouvoirs publics à eux seuls ne peuvent pas « tout actionner » sur un mode « commande » (ils ne disposent pas forcément de ces moyens à l'échelon régional), mais encore parce que les acteurs du développement ne souhaitent pas « jouer en seconde ligne » face aux défis qui nous attendent.

La Mission d'enquête insiste en conséquence sur le fait que la mise en œuvre des objectifs du SRDE ne peut se réaliser qu'à travers un modèle de co-développement. Il s'agit de trouver les modalités

¹ ... bienfaits, valeurs, ou « visées » auxquelles nous accordons collectivement de l'importance.

d'une action politique dynamisante qui fassent avancer d'un même allant et dans la même direction les pouvoirs publics et les autres acteurs du développement. L'équation à trouver est du type :

$$\text{pouvoirs publics} + \text{société civile} = \text{puissance publique.}$$

Ceci requiert des modalités d'action nouvelles. La Mission d'enquête propose un cadre (ou un modèle général) d'action qui demande encore (nécessairement) à être mis à l'épreuve.

4. Conduire le changement au travers d'opérations de développement

Ce modèle consiste précisément à conduire le changement à travers des *opérations de développement*. Ces opérations de développement sont des démarches collectives qui réunissent les acteurs pertinents (souvent nommés les *parties prenantes*) autour d'enjeux qui représentent déjà pour eux des objets de préoccupation communs, des problématiques récurrentes ou au contraire des « soucis » de développement que l'on peut anticiper. (Par exemple : les problèmes de recrutement de main d'œuvre dans certains secteurs ; l'avenir du transport et de la logistique face à la hausse des prix de l'énergie et aux contraintes sur les rejets de CO2 ; l'économie du tourisme dans une perspective d'économie de déplacements ; la sous-traitance et la territorialisation des activités face aux stratégies mondiales des grandes firmes, etc...)

5. Une gouvernance située et calibrée

Ces opérations de développement seront conduites par des collectifs de gouvernance, réunissant les parties prenantes concernées et qualifiées par l'enjeu constitutif de chaque opération. Le fondement de l'engagement des partenaires dans le collectif de gouvernance est leur volonté de résoudre « leur problème de développement » en faisant « entrer » la grille flexible des biens communs dans leur solution.

On suggère le terme de *gouvernance située et calibrée* pour désigner ce mode opératoire : *situé* par l'enjeu, *et calibré* par la réunion des parties prenantes ayant un concernement collectif pour le problème traité.

6. Transformer les bonnes pratiques en solutions de progrès

L'objectif du collectif de gouvernance est d'apporter des solutions de progrès au « problème traité », en mettant en avant les bonnes pratiques, en discutant de leur efficacité simultanément au regard de la solution apportée au problème posé *et* à l'aune des biens communs poursuivis (en quoi s'agit-il précisément de bonnes pratiques ?). Le processus doit trouver son issue dans la capitalisation des *articulations réussies* entre la volonté de poursuivre un certain nombre de biens communs et la « résolution du problème ».

7. Maîtriser le « quatrième facteur » : le capital cognitif collectif

La ressource propre de ces collectifs, que l'on peut appeler leur *capital cognitif collectif*, est le fonds commun de ces réussites dont on a pu dégager les « leçons générales ».

La rationalité de ce modèle d'action vient donc de la possibilité d'œuvrer à la construction d'un véritable *quatrième facteur de production*, adossé à l'accumulation de ce capital cognitif collectif. Il s'agit bien d'un quatrième facteur, à côté des trois autres qui sont communément mentionnés par les économistes : la terre, le travail, et le capital. Sa substance est la connaissance (opérationnelle, puis ressaisie dans un référentiel partagé) accumulée à travers les solutions de progrès. La propriété remarquable de ce capital, invisible, très rarement comptabilisé, est qu'il peut devenir en effet un facteur de production pratiquement transférable et utilisable par tous, pourvu qu'on ait participé à sa construction (ce qui n'est pas sans coût). Il est, comme disent les économistes, générateur d'externalités... à condition de savoir s'y prendre. La Mission fait le pari que la « bonne manière de s'y prendre » consiste à accumuler et à utiliser ce capital au sein de dispositifs collectifs que nous appelons une *gouvernance située et calibrée*.

8. Les finalités de l'intervention publique dans cette perspective

Les finalités de l'intervention publique, dans la perspective qui vient d'être tracée, sont assez simples à énoncer. Il s'agit d'impulser la conduite des changements souhaités par le SRDE, en encourageant la mise en place d'opérations de développement, dans le cadre d'une gouvernance située et calibrée, et en apportant les moyens nécessaires pour que les collectifs de gouvernance puisse accomplir leur œuvre.

Dans cette perspective, l'aide apportée par les pouvoirs publics doit véritablement se concevoir dans un rôle *d'animation* du développement, plutôt que dans une perspective de « filtrage » ou de « sélection » des projets individuels qui passent (ou ne passent pas) *a priori* sous la toise des critères opposables *ex ante* aux « demandeurs » d'aide.

Concrètement, l'aide des pouvoirs publics doit se redéployer dans les directions suivantes.

i) En amont (sous l'égide de *la Conférence permanente* du SRDE), cette aide intervient dans le travail de repérage des opérations de développement qui présentent un caractère stratégique pour orienter de manière significative les agents économiques dans le sens du modèle de développement que nous souhaitons mettre en œuvre (sens qui est fourni par la « grille flexible » des biens communs).

ii) Dans l'aide logistique apportée, dans leur phase de constitution, aux collectifs de gouvernance, une fois que les enjeux « constituant » les opérations de développement auront été précisés.

iii) Dans l'aide logistique, financière, et en ingénierie requise pour soutenir les travaux des collectifs de gouvernance et les amener à tirer le meilleur parti de la méthode participative.

iv) Dans l'aide financière apportée aux travaux d'expertise, de recherche, de transferts d'innovation, etc., nécessaires pour éclairer les collectifs de gouvernance sur les décisions d'engagement de moyens d'investissement qui seront prises *in fine* par les pouvoirs publics.

v) Dans l'aide directe apportée à ces projets d'investissement, décidés par les pouvoirs publics, après qu'il aient été instruits par leurs services.

vi) Dans l'évaluation ex-post de l'efficacité des opérations de développement qui auront été conduites par les collectifs de gouvernance, à l'aune des critères d'évaluation qui auront été retenus.

vii) Et, pour l'ensemble de ces opérations, dans la prise d'un leadership politique assumé au sein de chaque collectif de gouvernance, pour en présider les travaux, en assurer la régulation, et en garantir « en dernier ressort » les orientations, à l'aune des biens communs poursuivis.

Du côté des instances régionales, ceci requiert certainement l'institution d'une *transversalité formelle et tangible* entre les principales directions concernées par la mise en œuvre du développement économique (ce qui ne peut se résumer à la direction de l'action économique : la DAE). Cette transversalité doit être dotée de moyens importants, identifiés, spécifiques, pour alimenter ces opérations de développement et faire vivre les collectifs de gouvernance, auxquels devrait participer en tant que telle cette instance transversale. Au delà du Conseil Régional, il s'agit d'étudier la manière dont l'ensemble des collectivités territoriale peuvent apporter leur contribution.

9. En aval de ce travail : le rôle des critères d'intervention

Le rôle des critères de l'intervention publique consisterait alors moins à servir de *tamis* ou de dispositif de filtrage *ex ante* des projets individuels de développement, que de critères d'évaluation *ex post*, replacés dans un exercice d'appréciation synthétique des opérations de développement qui ont été menées (opérations saisies dans leur globalité). En intervenant *a posteriori*, les critères auraient pour fonction de « rattraper » les opérations de développement entreprises, pour juger de leur adéquation avec les biens communs poursuivis. Ainsi les critères serviraient au moins, sinon plus, de « phares et balises » pour les opérations de développement que de conditions d'intervention *a priori*.

Concernant la manière dont ces critères devraient être élaborés, on fait l'hypothèse que l'enjeu est sûrement de les faire évoluer dans une sorte d'ajustement réflexif avec les innovations apportées par les opérations de développement.

Les critères d'intervention directe seraient alors plutôt conçus dans une dynamique d'harmonisation « par le haut » des principes d'action innovants, issus des bonnes pratiques.

MISSION D'ETUDE SUR LA COMMANDE PUBLIQUE ET LE BTP

Dans la perspective d'anticiper les évolutions d'un secteur d'activité, **une mission d'enquête sur la commande publique et le BTP a été lancée**. Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 28 juin dernier.

L'objectif de cette mission d'étude est d'examiner comment la commande publique, c'est à dire les collectivités territoriales, peut contribuer à la création d'emplois dans le secteur du BTP. Comment mobiliser le partenariat public – privé et activer la clause d'insertion sur cet objectif ?

Le constat de départ est que les entreprises du BTP sont confrontées à des difficultés de recrutement. De nombreux appels d'offre lancés par des collectivités territoriales sont par exemple infructueux, notamment les lots concernant l'innovation.

Le déficit d'image dont souffrent les métiers du BTP et la grande difficulté à orienter les jeunes vers ces formations sont généralement avancés pour expliquer cette pénurie de main d'œuvre.

La mauvaise image des emplois dans le BTP serait quant à elle est liée à la nature des emplois (métiers d'exécution), aux conditions de travail difficile (pénibilité, risques permanents), à des salaires peu attractifs, aux faibles perspectives de carrière dans ces métiers...Mais qu'en est – il exactement ?

Le développement des nouvelles technologies de la communication (domotique...) et la préoccupation croissante de l'environnement (gestion de l'énergie, du bruit, des déchets...) vont exiger dans le futur des nouvelles compétences. L'offre de formation est - elle adaptée aux évolutions du marché, comment faut-il la faire évoluer ? Un premier travail de repérage a déjà été effectué dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Formations qu'il conviendrait de verser au débat.

Il a également été souligné que La Région, l'Etat, et la branche du BTP se sont engagés dans une démarche commune, qui s'est traduite par une convention d'objectifs et de moyens, en faveur du développement de l'apprentissage et à coordonner leurs politiques afin que le secteur du BTP puisse contribuer plus efficacement à la dynamique économique de la région. Qu'en est – il exactement ?

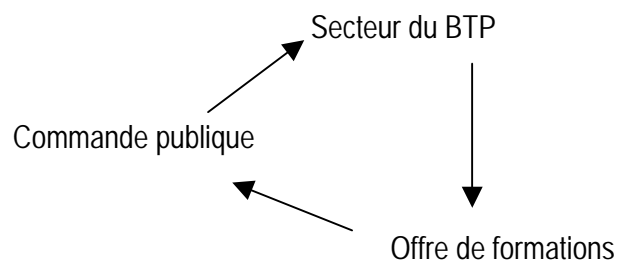
Des propositions ont été faites visant par exemple à réfléchir sur de nouvelles formes d'organisation du travail (groupement d'employeurs..) ou à imaginer un dispositif permettant aux petites entreprises de disposer d'un "centre de ressources".

Toutefois, avant d'aller plus loin, les membres du comité de pilotage ont convenu de la nécessité d'objectiver le constat. Au terme de la réunion, il a donc été décidé :

- d'associer à la réflexion les professionnels du BTP
- de collecter l'ensemble des travaux disponibles

La seconde réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 3 octobre dernier dans les locaux du Lycée des Travaux Publics de Bruay La Buisnière. Conformément à la décision prise lors de la réunion d'installation du 28 juin dernier, le comité de pilotage a été ouvert aux professionnels de la branche. Ceux – ci ont d'ailleurs répondu présents.

En introduction de la réunion, Pierre MOREAU a rappelé les objectifs de la mission d'étude. Il ne s'agit en aucune manière de faire une énième étude sur le BTP mais bien d'examiner comment le secteur du BTP peut répondre à la commande publique et à contrario comment la commande publique peut apporter une réponse aux préoccupations de la profession. La mission d'étude s'intéressera donc au triptyque suivant :



Il souhaite que les résultats et conclusions des travaux trouvent une traduction opérationnelle sous la forme de plan(s) d'actions et participent à la dynamique du pôle d'excellence du BTP porté par le Béthunois.

Les professionnels de la branche ont insisté sur les différentes opérations d'information et de sensibilisation menées - pour faire connaître la diversité des métiers (coulisses du BTP, Batifolies, ateliers du mercredi...) - qui traduisent leur volonté de faire évoluer l'image du secteur et ainsi donner envie aux jeunes de choisir cette voie professionnelle.

Une convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région et la branche du Bâtiment et Travaux Publics est d'ailleurs en passe d'être signée afin de favoriser le développement de l'apprentissage et de coordonner leurs politiques afin que le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics puisse contribuer efficacement à la dynamique économique de la région.

L'existence de perspectives de carrière dans la branche a été soulignée ; un manoeuvre peut devenir conducteur de travaux et le titulaire d'un CAP peut devenir chef d'entreprise. Il a toutefois été mentionné que beaucoup de salariés changeaient d'entreprise pour faire évoluer leur salaire.

De manière générale, les professionnels de la branche ont précisé leurs attentes par rapport à la commande publique :

- utilisation du nouveau code des marchés publics et notamment l'allotissement
- mutualisation des opérations de communication
- trouver des solutions en matière de transmission d'entreprises
- générer des travaux (exemple du programme d'isolation des toitures ISOLTO)
- lisser les programmes de formation financés par le Conseil Régional

Concernant les marchés publics, la proposition d'une expérimentation pour aider les maîtres d'ouvrage à répondre aux cahiers des charges a été faite. La question de la formation apparaît comme un enjeu important, qu'ils s'agissent des chefs d'entreprise comme des salariés, pour leur permettre notamment

de monter en compétence. L'existence d'une offre de formation proposée notamment par la chambre des métiers du Pas de Calais aux chefs d'entreprise pour répondre aux appels d'offre et par l'AREF aux salariés a été rappelée. Le problème du manque de temps disponible pour suivre ces formations a également été pointé.

L'amélioration de l'image de la profession brossée par les professionnels de la branche ne doit toutefois pas être l'arbre qui cache la forêt ; tous les salariés n'en profitent pas. Le BTP se caractérise en effet par un recours important à l'intérim. Ils étaient à titre d'illustration près de 15 000 en 2004 pour 74 000 salariés permanents. Les difficultés pour lisser la commande publique ont été avancées pour expliquer cet appel important aux intérimaires.

Par ailleurs, 90% des entreprises du BTP sont des entreprises artisanales. La question d'un centre de ressources a été posée.

Les professionnels de la branche ont suggéré de faire ressortir le Plan Régional Sectoriel BTP qui n'avait pas abouti comme base de travail.

Au vu des débats de la matinée et pour avancer dans la réflexion, Pierre MOREAU a proposé en terme de méthode la constitution de trois groupes de travail :

- un groupe de travail sur la communication
- un groupe de travail sur la formation et l'emploi
- un groupe de travail sur la commande publique et les marchés publics

Pierre MOREAU a souhaité que ces trois groupes de travail se réunissent simultanément dans un même lieu sous la forme d'un séminaire d'une journée (10h à 16h) de manière à permettre une restitution des travaux des groupes de travail à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

La troisième réunion du comité de pilotage s'est réunie le 13 décembre dernier dans les locaux du Conseil Général du Pas de Calais. Ce séminaire avait pour objectif d'identifier dans chacun des trois groupes de travail :

- les parties prenantes
- les besoins

La restitution des travaux de chacun des groupes a été faite en séance plénière. L'implication des membres du comité de pilotage et la qualité de leurs réflexions sont à souligner. La prochaine réunion du comité de pilotage a été fixée au 9 février à 14h30. Il s'agira pour les membres de valider les besoins identifiés et de les hiérarchiser.

AIDER L'ANTICIPATION, CLE DE LA REUSSITE ECONOMIQUE

Objectifs

Le contexte économique des entreprises régionales est de plus en plus changeant : évolution des technologies, des contraintes réglementaires, des marchés et de la concurrence... Le risque majeur pour les entreprises est le manque d'anticipation de ces évolutions dans leurs activités.

En lien avec l'Etat, les collectivités publiques, les organismes consulaires, la Région propose de construire une politique ambitieuse d'intelligence économique.

Résultats attendus

Cette politique s'appuiera sur les outils existants et sur une coopération forte avec l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique, structuré par un réseau d'experts basé dans les ambassades françaises partout dans le monde.

La bonne articulation devra donc être trouvée entre les dispositifs généralistes et spécialisés, portant non seulement sur la fourniture d'informations mais aussi sur le développement de pratiques d'intelligence économique au sein des entreprises.

Pour sa part, la Région souhaite s'appuyer sur un dispositif très opérationnel de transmission d'informations aux chefs d'entreprise, après un diagnostic spécifique à chaque entreprise.

Il est proposé, avec l'appui des acteurs locaux, de mailler le territoire régional par l'implantation d'antennes sectorielles, en lien avec les pôles d'excellence propres à chaque zone.

Etat d'avancement

Pour trouver la bonne articulation entre les dispositifs généralistes et spécialisés, **une mission d'enquête sur la veille économique a été lancée.**

La problématique de la mission couvre les trois champs suivants :

- 1) l'anticipation des difficultés des entreprises
- 2) l'intelligence économique
- 3) l'intelligence territoriale

Le comité de pilotage s'est réuni une première fois le 21 juin dernier. Les échanges qui ont eu lieu à cette occasion ont montré combien **il était difficile d'anticiper les difficultés des entreprises** en l'absence d'un "médiateur" qui soit en mesure de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs disposant d'informations sur les problèmes rencontrés par les entreprises. Ces acteurs sont nombreux dans la région : les services de l'Etat, les chambres consulaires, les intercommunalités, le Conseil

Régional... Mais les différents dispositifs existants ne se parlent pas en raison notamment de la confidentialité des informations.

Il a été souligné que l'investissement dans **une démarche d'Intelligence économique** permettait de réduire les difficultés des entreprises. Et de ce point de vue, il existe dans la région un certain nombre d'acteurs (ARIST, Vigilance, Euradit) qu'il convient de mettre en cohérence et d'articuler avec les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence.

L'Etat s'est par ailleurs engagé dans l'élaboration d'un Schéma Régional d'Intelligence Economique qui comporte deux volets relatifs à la sécurité économique et à l'intelligence économique dont plusieurs objectifs recourent des aspects de la réflexion qui s'engage.

Les stratégies de développement des territoires sont également déterminantes pour le développement et la performance de leurs entreprises. Dans cette perspective, nombreux sont les territoires qui dans la région souhaitent mettre en place des outils d'analyse type système d'information géographique et de veille économique. L'importance d'une coordination des échanges d'informations stratégique entre les acteurs en articulant tous les territoires urbains et ruraux entre eux a été soulignée.

En terme de méthode de travail, le comité de pilotage a convenu de la création de trois groupes de travail reprenant chacun une thématique de la mission. Sur la base de la présentation des outils, dispositifs, démarches engagée par chacun des participants, l'objectif de la première réunion de chaque groupe de travail est de faire un état des lieux de l'existant dans la région.

Le groupe de travail sur l'intelligence territoriale s'est réuni le 29 septembre dernier. 4 dispositifs ont ainsi été présentés :

- Vigilances par Franck TOGNINI
- L'ARIST par Philippe DOMINO
- Euradit par Jean Paul BLANC
- Orise par Yasmine LEFEBVRE

Sylvain PINGRENON de la Trésorerie Générale de Région a complété cet état des lieux en soulignant l'existence d'un Schéma Régional de l'Intelligence Economique initié par l'Etat.

Le groupe de travail sur l'intelligence économique s'est réuni le 4 octobre dernier. Au delà de l'état des lieux, l'objectif de cette réunion était d'étudier la faisabilité d'un projet visant à mutualiser et à exploiter collectivement les informations. Après une introduction à l'intelligence territoriale faite par Thierry FERRARI de l'Adit, les outils et dispositifs suivants ont été présentés :

- le portail d'information et de veille économique régional (piver) par Arnaud DEGORRE de l'INSEE,
- les études Sept par Olivier VERHAEGHE de la CRCI
- ACSEL par Olivier LOQUET de la Banque de France

Les échanges avec les collectivités territoriales et leurs regroupements présents ont mis en évidence la nécessité d'organiser à un niveau régional la coordination entre les différents niveaux territoriaux.

Le groupe de travail sur l'anticipation des difficultés des entreprises s'est réuni les 10 octobre et 28 novembre derniers. Ce groupe comprend, outre les territoires, les acteurs de développement économique et de l'emploi – formation. Ses membres se sont fixés comme objectifs d'étudier,

d'expérimenter un dispositif, une méthode, pour détecter et accompagner le plus en amont possible les mutations économiques au sein des entreprises en vue d'anticiper les difficultés des entreprises.

Le groupe de travail s'est fixé comme objectif de réaliser, dans un premier temps, l'inventaire des dispositifs d'alerte et des groupes de travail sur cette thématique. Cet inventaire est en cours de réalisation . Ont ainsi déjà été auditionnés :

- Hubert CHEVRE, Secrétaire Permanent du CODEFI du Nord
- Nathalie POIRET de la CCI d'Armentières – Hazebrouck pour la présentation du CIP
- Chantal COULANGES, directrice adjointe de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, pour la présentation des dispositifs d'accompagnement des mutations économiques de l'Etat, ainsi que la présentation de la C7 du Comité de Coordination Régional Emploi Formation
- Christine LENAIN de l'ARACT, association qui porte une opération d'accompagnement préventif des difficultés des entreprises.

La prochaine réunion du groupe de travail a été fixée au 20 février prochain.

Mission d'enquête SECURITE – EMPLOI - FORMATION

Objectifs

Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe « *de tendre pour tous vers une formation tout au long de la vie. La formation est un enjeu fondamental qui doit permettre à chaque salarié d'être l'acteur déterminant des nécessaires évolutions de son entreprise au fil du temps. Elle doit être protectrice de ses intérêts lorsque des difficultés surviennent notamment à la suite de la fermeture de l'entreprise...*

Nous devons peser de tout notre poids pour que les hommes et les femmes du Nord-Pas de Calais ne subissent pas, de plein fouet, les cycles de l'activité économique en étant brutalement laissés pour compte...

Dans ce sens et dans le cadre du dispositif novateur que représente le Droit Individuel à la Formation tout au long de la vie, le Conseil Régional s'engage à jouer un rôle moteur auprès des entreprises et de leurs salariés en les aidant à ce saisir pleinement de ce droit..

Il s'agira de mobiliser l'ensemble des moyens nouveaux afin de sécuriser le plus possible le parcours professionnel de la population active. Cette initiative s'inscrit dans une réflexion pour le développement du concept de « Sécurité Emploi formation tout au long de la vie », tout en sachant que toute avancée nécessitera une décision législative nationale et européenne ».

La réflexion sur le concept de « Sécurité Emploi Formation » s'inscrit dans quatre idées de base :

- S'adapter en permanence est une condition de survie et de développement d'une entreprise. Cette adaptation ne peut se faire que si les hommes et les femmes qui la composent sont formés pour appréhender ce changement.
- Les modes d'organisation du travail qui s'imposent actuellement apportent de plus en plus de précarité. Ces nouveaux modes de travail ne peuvent s'entendre que si une sécurisation du parcours professionnel se met en place pour permettre au salarié d'être acteur dans sa mobilité. Cela nécessite des revenus et des formations. Cela demande également de réfléchir à la notion de travail pour l'élargir à celle d'activité, qu'elle soit sous la forme d'un emploi au sein d'une entreprise ou qu'elle se définisse par son utilité sociale.
- Les compétences données aux collectivités locales indiquent leurs moyens d'action, que ce soit par la formation, par la rémunération ou par les activités qu'elle soutiennent.
- Néanmoins, ces compétences sont limitées. La question des revenus et de la formation des salariés est d'abord de la responsabilité des entreprises et de l'Etat.

Résultats attendus :

- 1) à partir d'une étude exhaustive, mettre en évidence les coûts réels directs et indirects que fait peser le chômage sur la collectivité, dans le Nord - Pas de Calais et proposer des alternatives,
- 2) effectuer un relevé complet des dispositifs d'insertion, de formation et d'accompagnement à l'emploi et en évaluer l'efficacité pour les bénéficiaires mais aussi le coût pour la collectivité publique,
- 3) proposer des préconisations en termes :
 - d'articulation des dispositifs,
 - d'organisation d'offre de services au public régional,
 - de promotion de la question de la formation au sein des entreprises pour utiliser au mieux l'ensemble des dispositifs (Droit Individuel à la Formation, Valorisation des Acquis de l'Expérience, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Cette mission d'enquête renvoie également à la question de l'anticipation : au mieux les situations seront anticipées, au mieux la formation pourra éviter, autant que faire se peut, les conséquences sur l'emploi.

Une articulation sera trouvée entre les conclusions de cette mission d'enquête et les conclusions de la mission d'enquête qui traite de l'anticipation.

Cette mission d'enquête sera menée en articulation avec la réflexion en cours pour le Schéma Régional des Formations.

Etat d'avancement

Le comité de pilotage de la mission d'enquête sera installé début 2007. La mission d'enquête pilotera le lancement d'un appel à expert et présentera les résultats à la Conférence Permanente du SRDE à la fin 2007.

CONFERENCE PERMANENTE DU COMMERCE

Objectifs

Les évolutions du commerce et de l'artisanat représentent une part importante de l'économie régionale et jouent un rôle majeur dans l'équilibre des territoires, notamment dans leurs soutien aux zones les plus fragiles (zones rurales, quartiers urbains en difficulté). Le commerce est au cœur de la renaissance de la ville. Pour que toutes les villes retrouvent leur attractivité, parallèlement à la politique concertée d'équipement commercial, il faut mettre en œuvre une politique d'accompagnement des entreprises et des centralités commerciales.

Cette politique, centrée sur l'évolution et la professionnalisation des entreprises et des espaces commerciaux en fonction des besoins et de l'évolution des comportements des consommateurs, devrait notamment porter sur les points suivants :

- développement des outils de modernisation du commerce, notamment l'opération « Qualité » qui concerne aujourd'hui plus de 1500 commerces, l'appropriation des TIC par les commerces, la généralisation d'outils de fidélisation, la formation, la transmission d'entreprise,...
- la fédération des entreprises du commerce et la structuration des unions commerciales,
- le développement des synergies commerce-tourisme,
- la mise en œuvre d'une politique à long terme de valorisation du commerce et de ses métiers.

Résultats attendus

Il est proposé de créer une Conférence Permanente du Commerce sous la forme d'une mission d'enquête. Cette mission d'enquête a pour but d'énoncer les principes de ces politiques, de définir les types d'action à mettre en œuvre, de définir des indicateurs de résultats et de constituer la Commission permanente du commerce dont le rôle serait de piloter ces politiques régionales.

Les principales étapes sont les suivantes :

- mise en place à court terme de la Commission permanente du commerce
- élaboration par cette Commission d'un schéma régional de développement commercial à l'image du schéma départemental d'équipement commercial du département du Nord, notamment à partir l'Observatoire régional d'équipement commercial de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et des études qu'elle a réalisées depuis 1993 avec la participation financière de l'Etat et du Conseil Régional,

- élaboration d'un Plan régional d'action pour le commerce traitant notamment :
 - du développement des outils de modernisation du commerce, de l'appropriation des TIC par les commerces, de la généralisation d'outils de fidélisation, de la formation, de la transmission d'entreprise,...
 - de la fédération des entreprises du commerce et de la structuration des unions commerciales,
 - des synergies commerce-tourisme,
 - de la mise en œuvre d'une politique à long terme de valorisation du commerce et de ses métiers.

Etat d'avancement

Le comité de pilotage de la mission d'enquête sera installé début 2007.

ACCOMPAGNER LA CREATION ET LA TRANSMISSION D'ACTIVITES

Objectifs

Le renouveau du tissu économique de la région passe par la création de nouvelles entreprises. Il y a peu de temps encore, le Nord – Pas de calais apparaissait dans ce domaine très faible eu égard à son poids démographique et économique. Les efforts déployés en 2001 dans le cadre du Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprise (PRCTE) portent leurs fruits et la région rattrape son retard.

Aujourd'hui, il faut continuer à s'inscrire dans cette dynamique en poursuivant la sensibilisation de la population à la création, à la reprise et à la transmission d'entreprises, tout en orientant les candidats à la création vers les structures d'accompagnement. Il faut aussi s'assurer de la qualité de l'accompagnement et du suivi. Il faut enfin contractualiser les actions entre les financeurs et les opérateurs, sur des engagements clairs en termes d'objectifs à atteindre.

La dynamique doit par ailleurs être amplifiée :

- grâce à un effort particulier porté sur la transmission – reprise d'entreprises
- grâce au soutien à l'artisanat qui doit faire l'objet de soins particuliers
- grâce enfin à la volonté de développer une politique innovante de soutien à la création de services de proximité.

Résultats attendus

- 15 000 créations d'entreprises par an, dont 12 000 créations pures fin 2007
- 50% des entreprises accompagnées dans leur création par les réseaux mis en place par le PRCTE
- Augmenter dans tous les territoires de la région la création d'entreprises viables
- Améliorer la pérennité de l'activité des entreprises devant être reprises ou transmises
- Fournir un effort particulier de soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, en particulier aux SCOP
- Rencontrer tous les chefs d'entreprises de plus de 55 ans pour les informer des possibilités de transmission

Etat d'avancement

PLAN DE COMMUNICATION

Le premier trimestre 2006 a été consacré à la poursuite du plan de communication 2005 (supports presse et salon des entrepreneurs à Paris).

La campagne de communication 2006 a été lancée le 11 septembre 2006 à partir de trois supports principaux :

- l'affichage (15 jours) avec un axe prioritaire sur les territoires en déficit de création d'entreprises
- la presse régionale et locale de septembre à fin novembre
- la télévision en octobre et novembre (spots sur France 3 avant la météo)
- envoi de 3 300 kits de communication aux prescripteurs et élus locaux
- l'édition de nouveaux outils de communication, affiches et plaquettes à destination des 16/25 ans.

En décembre 2006, la campagne sur le Web (exemple site MAPPY, Nordnet) sera lancée sur une durée de quinze jours, renouvelée en mars 2007.

OUTIL DE COMMUNICATION

Le site internet jecrée.com a reçu 480 000 visites entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2006 soit, 3 200 000 pages vues.

Au 30 novembre 2006, l'outil extranet est désormais utilisé par la totalité des têtes du réseau du PRCTE.

En novembre 2006, on dénombre 4 697 abonnés à la lettre d'information du site jecrée.com

SOUTIEN A LA CREATION

La prime d'intéressement liée à la pérennité des entreprises a été adoptée en juillet 2006 par la commission permanente du Conseil Régional. Cette prime sera versée aux opérateurs pour chaque entreprise nouvellement créée ou reprise bénéficiant d'un suivi, et pérenne à 1 an puis à 3 ans. Dans ce cadre, un groupe de travail sera constitué afin de rédiger le cahier des charges d'une étude sur la pérennité des entreprises.

Au 31 octobre 2006, 8 019 créations pures ont été réalisées soit une progression de 3,5 % pour la même période 2005. Plus de 40 % des créateurs repreneurs d'entreprises ont été accompagnés.

SOUTIEN A LA TRANSMISSION

Dans le cadre du partenariat avec l'APCE, la mise en place d'un site internet dédié à la reprise et la transmission d'entreprise sera opérationnel à compter de fin décembre 2006, sous le nom www.jereprends.com.

Les résultats de l'étude sur la typologie des repreneurs d'entreprises dans le Nord Pas de Calais, coordonnée par OSEO BDPME, seront présentés fin 2006. Le programme d'actions 2007 s'appuiera sur les résultats de cette étude.

A fin novembre 2006, la chambre de métiers et de l'artisanat du Pas de Calais a rencontré individuellement 424 chefs d'entreprise de plus de 55 ans pour les informer sur la transmission. La Chambre de métiers et de l'artisanat du Nord a sensibilisé plus de 570 chefs d'entreprise. La CRCI a mené 236 rendez vous individuels avec des cédants de PME-PMI représentant 944 heures d'accompagnement dans la cession.

Deux formations auprès de candidats à la reprise d'entreprise vont prochainement démarrer :

- par le CNAM : 45 stagiaires
- pour la reprise d'entreprise artisanale du bâtiment et de la construction : 15 stagiaires.

SENSIBILISATION

Depuis 2005, les actions de sensibilisation en milieu scolaire et universitaire ont permis de toucher près de 3 300 élèves de lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel et de Centre de formation des apprentis et un peu plus de 1000 étudiants par an.

PLACER L'INNOVATION, LA RECHERCHE FONDAMENTALE ET SA VALORISATION AU CŒUR DES PRIORITES POUR ACCELERER LA MUTATION DE L'ECONOMIE REGIONALE

Objectifs

- Accroître le potentiel régional de recherche public et privé,
- Multiplier les partenariats entre laboratoires, centres technologiques et entreprises,
- poursuivre la sensibilisation, développer et accompagner l'innovation et le transfert technologique au cœur des entreprises
- Faire croître de manière significative le % du PIB consacré en région à la recherche et à l'innovation. L'objectif affiché du sommet de Lisbonne est de 3% du PIB. En 2002 dans le Nord – Pas de Calais, ce taux était seulement de 0,7%
- Passer dans le Nord – Pas de Calais de 180 projets d'innovation en entreprise en 2005 à 260 en 2012, soutenus par des fonds publics (Oséo Nord – Pas de Calais, Conseil Régional, Conseils Généraux, Agence Nationale de la Recherche, Direction Générale des Entreprises...). D'autres indicateurs seront utilisés comme l'augmentation du nombre de chercheurs publics et privés en région, l'augmentation du nombre de brevets...
- Accompagner 5 filières sectorielles : évaluation qualitative de l'innovation et de l'effort de recherche entrepris dans les entreprises, en particulier les effets d'une démarche de réseau et de partenariat entreprises / enseignement supérieur

Résultats attendus

- Construire une meilleure cohérence entre les dispositifs existants au sein d'une « Plate – Forme Innovation – Valorisation de la recherche ».
- Mettre en place des hommes – relais en charge de la valorisation au sein des universités et organismes de recherche (dans une logique de mutualisation avec les initiatives existantes).
- Construire une offre technologique régionale, au sein de jinnove.com, par le référencement des compétences, des savoir-faire, des technologies et des équipements disponibles dans les établissements et organismes de recherche régionaux mobilisables par les entreprises. Les établissements d'enseignement supérieur de notre région doivent ainsi contribuer à l'innovation et à la promotion de la recherche au sein des entreprises régionales par une mise en réseau de leur potentiel.
- Mettre en place une démarche pro – active, voire commerciale, vers les entreprises pour les encourager à s'engager dans des processus d'innovation. Fin 2006, l'objectif est de soutenir 200 projets d'entreprises et 210 au-delà.
- Mettre en place un Fonds Régional d'aide à l'émergence et au montage de projets innovants

Etat d'avancement

Mise en place de la Plate – Forme Innovation – Valorisation de la recherche

La première série d'actions menées a consisté à amener les acteurs du Plan Régional de Soutien à l'Innovation dans la logique de la Plate-Forme, la même démarche a été initiée vers les acteurs de la Recherche. 5 réunions ont ainsi été organisées pour présenter la plate-forme aux acteurs économiques de l'innovation (sectoriels et généralistes) ainsi qu'à la communauté scientifique et académique.

Le deuxième chantier a ensuite porté sur l'identification des règles de fonctionnement de la plate-forme. Une gouvernance adaptée a été proposée qui repose sur une équipe opérationnelle, un comité de pilotage et un comité d'orientation. La charte de la plate-forme, qui repose sur une logique d'adhésion, est en cours de finalisation.

Mise en place des hommes relais

Le principe en a été défini et présenté lors des dernières réunions de la Conférence Régionale des Présidents d'Université et de la Conférence Régionale des Grandes Ecoles. Leur mise en œuvre est prévue en 2007. Leur mission première vise à développer le transfert des résultats de la recherche, des connaissances et savoirs faire acquis au sein des laboratoires et centres de recherches en priorité à destination des entreprises régionales.

Cette mission s'exercera en priorité au sein de l'établissement de rattachement, dans un domaine scientifique déterminé mais pourra être étendue à d'autres établissements ou organismes, à la demande des animateurs de la plateforme régionale et après accord de leur organisme de tutelle.

Dans le cadre de cette mission, leur action concerne les points suivants :

- en tout premier lieu, **détection** des possibilités de transfert de produits, procédés, savoir faire acquis au sein des laboratoires de recherche dans un domaine scientifique déterminé,
- en second lieu, aide à la mise en place des moyens et procédures de **mise en forme** des éléments précédents pour les rendre utilisables en priorité par les entreprises régionales ou par des entreprises à créer.
- en troisième lieu, participation à la mise en place sous l'égide du RDT à la constitution **d'une base de données** régionale tout d'abord sur les possibilités des Centres de ressources et d'expertise scientifique et technologique et ensuite sur les compétences et capacités scientifiques et technologiques des laboratoires,
- en dernier lieu, participation aux activités de **sensibilisation** et de **contact** auprès des entreprises régionales dans le cadre des actions menées par les autres composantes de la plate - forme régionale et à la demande de ses animateurs.

Construction de l'offre technologique

Concernant la construction de l'offre technologique, le recensement des centres ressources et d'expertise scientifique et technologique est prévu sur 2007.

Les centres ressources et d'expertise scientifique et technologique sont des structures qui mettent à la disposition d'utilisateurs appartenant tant au secteur public que privé un ensemble **d'équipements**, soit de **conception ou de réalisation technologique**, soit **d'expérimentation** ou de mesures de haut niveau, dans un ou plusieurs secteurs des sciences expérimentales et des technologies.

Elles bénéficient d'un environnement scientifique et technique permettant une utilisation optimale de ces équipements et des capacités d'interprétation des résultats des expérimentations qui y sont réalisées. Pour être agréées et figurer dans la **base de données régionales**, ces structures doivent satisfaire un certain nombre de critères (identification, engagement de réponse, document, appui scientifique et technique, accessibilité et délais, résultats et propriété intellectuelle, confidentialité, qualité, formation, tarification et devis).

La plate forme régionale pour l'innovation et la valorisation de la recherche s'attachera à faire connaître par tous les moyens de communication disponibles auprès des entreprises de la région les Centres d'expertise scientifiques et technologiques agréées et en faciliter l'accès au maximum. Pour réaliser cette action et identifier les évolutions, un reporting annuel sera demandé aux centres précités.

Mise en place d'une démarche pro - active

210 projets d'innovation ont d'ores et déjà été soutenus en 2006, contre 180 à la même période en 2005, à rapprocher de l'objectif de 200 pour la fin de cette année.

Mise en place d'un fonds régional d'aide à l'émergence et au montage de projets innovants

Un travail de repérage des moyens d'organisation de ce fonds a été engagé notamment avec OSEO Nord – Pas de Calais sur la base de ses nouveaux dispositifs d'intervention : Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) Ofildelo.

Un travail est également engagé concernant le renouvellement de la convention de partenariat entre la Région et Oséo Innovation SA pour la période 2007 – 2013, prévoyant notamment la création d'un Fonds Régional pour l'Innovation Nord – Pas de Calais, intégrant l'aide à l'émergence et au montage de projets innovants.

REPENSER L'ACTION ECONOMIQUE DU NORD – PAS DE CALAIS A L'INTERNATIONAL

Objectifs

La politique régionale à l'international repose sur les ambitions suivantes² :

- Rester une des premières régions en terme d'investissements étrangers et améliorer la qualité des projets accueillis ;
- Conforter les parts de marchés des entreprises régionales exportatrices et favoriser l'émergence de nouveaux exportateurs. Il s'agit d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices en région de 200 par an ;
- Développer les relations de coopération bilatérale, notamment avec les pays du Sud et de l'Europe de l'Est.

L'organisation proposée pour mener les réflexions repose sur un **Comité Technique** composé de la Région, des Conseils Généraux, d'NFX, de la CRCI et de la DRCE).

Il s'appuie sur des **Comités Techniques Opérationnels** dont la mission est de préciser la réflexion et les travaux à engager.

Résultats attendus

La stratégie définie s'appuie sur les approches métiers suivantes :

- La promotion et la recherche d'investisseurs (au travers de NFX et son réseau), avec comme objectifs de créer 2800 emplois via l'implantation d'activités nouvelles ;
- L'internationalisation des PME régionales (en s'appuyant sur les pôles de compétitivité ou d'excellence et le réseau CCI international) avec comme objectif d'accompagner 300 à 400 entreprises dans des missions à l'export ;
- La communication internationale avec la construction d'une image régionale à l'international ;
- Le lobbying européen et la coopération transfrontalière ;
- La coopération décentralisée.

² Extrait de l'Avis à l'International – Conférence Permanente du 24 mai 2006

Il convient de se pencher sur ses approches métiers bien distinctes de la fonction internationale en s'imposant l'exercice de créer entre eux des synergies et des interfaces car les cibles et les modes opératoires ne sont pas tout à fait identiques dans les approches.

Les réflexions des acteurs publics et privés ainsi que les résultats des politiques mises en œuvre ont ainsi permis de constater une atomisation des acteurs et des missions, un manque de concertation et des initiatives diffuses ainsi qu'une absence de lisibilité globale.

Dans le schéma actuel de fonctionnement, plusieurs actions sur le volet international sont engagées : elles impacteront l'organisation de la gouvernance régionale et sa mise en œuvre :

- Le réseau consulaire, outre le regroupement annoncé de certaines CCI, est dans une phase de réorganisation complète avec notamment une reconfiguration des logiques de filières géographiques mais également l'attribution de compétences sectorielles et thématiques propres aux arrondissements. Le début d'année 2007 doit voir se concrétiser la mise en œuvre de « CCI international » ;
- Parallèlement, force est de constater aujourd'hui l'action de plus en plus forte et structurée des pôles d'excellence économique à l'international. Ceux-ci sont financés par les partenaires publics et commencent à acquérir des compétences permettant d'accompagner les PME/PMI régionales sur les marchés étrangers (organisation de mission, participation à des salons...). Outre le soutien de niveau régional, les pôles peuvent s'appuyer sur un ensemble national de dispositifs pour appuyer leur développement international.
- Le développement économique international du Nord – Pas de Calais est avant tout l'affaire des entreprises régionales mais aussi étrangères qui viennent dans la région créer de la valeur ajoutée et des emplois. L'action publique d'accompagnement de cette dynamique se fait au travers d'un certain nombre d'agences et d'organismes parapublics. Ces outils opérationnels doivent, pour bien fonctionner, être en interface parfaite.

Etat d'avancement

Lors des conférences permanentes qui se sont déroulées en 2006, l'avis international a fait l'objet d'une présentation.

Lors des discussions, différents thèmes de réflexion ont été proposés et soutenus par les intervenants.

Certains des thèmes actés feront l'objet d'un approfondissement ultérieur (le soutien aux organisations syndicales par exemple).

Il est proposé de présenter ici l'état d'avancement des travaux liés aux rapprochements entre les acteurs travaillant directement à l'international et les pôles de compétitivité.

La problématique vise à présenter les évolutions attendues et de proposer quelques axes structurants. La démarche repose sur l'idée de coordonner les approches sectorielle, thématique et géographique.

Un comité technique opérationnel sur la mise en œuvre de l'avis à l'international s'est réuni le 25 septembre 2006. Ce dispositif a été piloté, animé et coordonné par le Conseil Régional Nord Pas de Calais en partenariat avec le réseau consulaire.

Ce Comité Technique s'est voulu opérationnel puisqu'il a eu pour fonction d'affiner les travaux et la réflexion sur l'Avis à l'international. Il a réuni les pôles d'excellence économique, le réseau consulaire, NFX.

Indicateurs

Attirer les investisseurs étrangers (Source : NFX – Etat au 30/11/2006)

- 218 dossiers exogènes enregistrés et traités par NFX (198 en 2005 pour la même période). En 2006, l'origine des projets ouverts montre un renforcement des projets en provenance d'Asie avec 48 projets enregistrés (dont 26 venant du Japon, 14 de Chine et 3 d'Inde, les projets en provenance de ces deux derniers pays émetteurs n'étant pas forcément très qualifiés) contre 130 projets en provenance d'Europe et 37 projets en provenance d'Amérique du Nord.
- 19 projets ont été gagnés par NFX au cours des 11 premiers mois de 2006 représentant 848 millions d'euros d'investissement et 2 511 emplois (dont Glaxo Smith Kline – GSK - à Saint-Amand pour la production d'un vaccin innovant contre le cancer du col de l'utérus impliquant la création à terme de 750 emplois).
- Les projets correspondant à la fonction de « production » représentent les $\frac{3}{4}$ des projets gagnés.
- Les projets gagnés se situent majoritairement dans les secteurs prioritaires (transports, agrobiotech) mais également dans des secteurs moins stratégiques comme l'emballage, les centres d'appels, la plasturgie et les matériaux.
- Remarque : NFX attend, d'ici la fin de l'année 2006, la confirmation définitive de quelques projets supplémentaires qui sont en instance de décision.

Internationaliser les PME régionales (Source : NORCOMEX – Etat au 30/11/2006)

- Développement du site internet portail de l'international : www.international-nordpasdecals.fr – lancement de la campagne de communication
- Cap sur l'International : réalisation de 17 diagnostics stratégiques, 12 Business plan et 8 plans d'actions commerciales
- Développement de l'outil de diagnostic « Eval'Export » primé lors de CCI Pro 2006
- Développement de l'action menée par le Département Salons Internationaux (DSI) : 117 exposants emmenés dans 12 pays (janvier / août 2006)
- Sensibilisation des PME et veille des marchés étrangers : 22 journées d'information avec RDV individuels – 456 entreprises participantes

Formation continue et diffusion d'une culture internationale : 40 sessions ont permis de former 491 stagiaires professionnels.

Les pôles d'excellence : constats et points clés

Des entretiens se sont déroulés courant septembre 2006 avec 15 structures représentant les secteurs liés aux pôles d'excellence.

Un tableau synoptique a été réalisé à la suite de ces contacts (cf synthèse ci après)

Ce document fournit des informations permettant d'apprécier les attentes et les besoins ainsi que les actions structurantes comme la démarche « Foires et Salons », « la communication internationale » et « la recherche développement ». Il donne des indicateurs sur les actions à développer et à poursuivre.

Il ne permet cependant pas d'apprécier les motivations et les obstacles, éléments qui seront fournis par la lecture des « fiches pôles » constituées.

		Existant	Perspectives	Marge de développement et de soutien
M1 Accompagnement des entreprises à l'export	VEILLE INFORMATIVE / MARCHE	6	11	+4
	DIAGNOSTIC/PRODUITS MARCHE	2 (a)	5	+3
	INFORMATION / SENSIBILISATION DES PME ET PARTENAIRES	6	8	+2
	FORMATION SUR L'APPROCHE DE L'INTERNATIONAL	4	9	+5
	MISSIONS TECHNIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT	8	10	+2
	FOIRES ET SALONS	9	9	(b)
	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5	6	+1
	COMMUNICATION INTERNATIONALE	9	9	(b)
M2 Promotion / Prospection	VEILLE INFORMATIVE / PAYS	4	5	+1
	MISSIONS TECHNIQUES DE PROSPECTION	3	5	+2
	FOIRES ET SALONS	5	6	+1
	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	7	7	(b)
	COMMUNICATION INTERNATIONALE	5	6	+1
M4 Lobbying européen et coopération transfrontalière	VEILLE	8	11	+3
	COLLOQUES / SEMINAIRES	5	11	+6
	BENCHMARK	5	11	+6
	COOP. TRANSFRONTALIERE	4	9	+5

▪ *La communication internationale (M3) a été ventilée au sein des métiers afin d'apprécier aux mieux l'engagement des pôles dans ce domaine.*

▪ *(a)(illustration) il faut comprendre que deux pôles sur l'ensemble réalisent à l'interne, ou en partenariat des diagnostics produits/marchés.*

▪ *(b) Actions structurantes, soutiens à pérenniser*

Axes structurants proposés

Considérant :

- La volonté des pôles à être présents à l'international à travers des actions structurées ;
- Le chantier ouvert par le réseau consulaire renforçant ainsi sa dynamique ;
- L'évolution du métier de promotion, prospection et recherche d'investisseurs ;
- Le besoin d'harmonisation de la communication internationale.

Les axes structurants suivants se dégagent :

- Créer les conditions nécessaires qui permettent aux pôles de travailler en étroite collaboration avec le réseau consulaire et le réseau « investir en Nord – Pas de Calais ». Mise en place de groupes opérationnels réunissant les partenaires ;
- Garantir l'effet d'entraînement et l'intégration du plus grand nombre de PME/PMI dans les pôles d'excellence et structurer la concertation des adhérents des pôles pour toutes démarches à engager (ex : stratégie à moyen terme et priorités géographiques) ;
- Aider les pôles d'excellence à se préparer et à se structurer à l'international, apporter à ceux ayant initié cette démarche des services professionnels de qualité en veillant notamment à ce que les entreprises disposent en amont d'une information calibrée à leurs attentes ;
- Un réseau de promotion et de recherche d'investisseurs à reformater, à renforcer, et à fidéliser à travers des initiatives concertées. Mise en place d'un conseil d'orientation (NFX + Réseau local) ;
- Favoriser les échanges, la recherche et l'expression des besoins technologiques des projets d'innovation en menant une véritable démarche de benchmark à l'international ;
- Créer des réseaux et établir des partenariats permettant de défendre au mieux les intérêts régionaux via une démarche de lobbying ;
- Une communication à l'international commune et transversale sur l'image de la région et sur certaines zones de prospection (mise en place d'outils communs et mutualisés...) ;
- Mise en place d'une boîte à outil (programme opérationnel) sur le volet appui à l'international commune aux partenaires permettant d'atteindre les objectifs fixés (soutien aux primo exportateurs...) ;
- Mettre en place dans le cadre de ce dispositif une analyse et une évaluation des actions engagées reposant sur des indicateurs et un tableau de bord.

Ces axes ont été présentés lors de la Conférence Permanente du 25 octobre 2006 et ont été validés sur le principe par les membres de la conférence. Ils doivent permettre de mettre en place des dispositifs visant à aider les acteurs œuvrant à l'international et d'en coordonner les initiatives.

PROMOUVOIR UNE REGION SOLIDAIRE ET ATTENTIVE A L'EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES

Objectifs :

La région est solidaire des salariés frappés par les plans sociaux. Si la priorité absolue est le maintien de l'activité, en favorisant la concertation entre les différents acteurs pour élaborer, chaque fois que cela est possible, des projets alternatifs favorables à l'emploi, la Région a fait la preuve de sa capacité à se mobiliser pour limiter les licenciements et leurs impacts (mobilisation du fonds d'anticipation sociale) et pour permettre aux salariés licenciés d'accéder à un parcours de formation en vue de leur reconversion.

Résultats attendus :

Pour éviter d'en arriver à ces situations, et parce que l'anticipation au sein des entreprises peut permettre de prendre des mesures quand il est encore temps, **une cellule de veille d'entreprises en difficulté** sera créée avec les services publics compétents pour travailler le plus en amont possible avec l'ensemble des acteurs concernés.

En complément, la Région souhaite également être en mesure de **mobiliser très rapidement de l'expertise externe** pour aider au diagnostic d'un bassin d'emploi, d'un secteur d'activité, d'une entreprise en difficulté (anticiper la fermeture annoncée d'une entreprise, possibilité de projets alternatifs...). Cette expertise ne doit pas se substituer à ce qui peut être mobilisé dans le cadre de procédure existante.

Etat d'avancement :

Dans le cadre de la mission d'enquête sur la veille économique, trois groupes de travail ont été mis en place suite à la réunion d'installation du comité de pilotage le 21 juin dernier. L'un d'entre eux traite de l'anticipation des difficultés des entreprises. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises, les 10 octobre et 28 novembre derniers. L'inventaire des dispositifs d'alerte et des groupes de travail existants est en cours. La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 20 février prochain.

Pour ce qui concerne la mobilisation de l'expertise externe, la rédaction du cahier des charges est en cours.

MOBILISER ET COORDONNER LES OUTILS FINANCIERS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

Objectifs

Le Nord - Pas de Calais est riche d'outils financiers susceptibles d'intervenir sur la plupart des phases de la vie des entreprises (création, développement...), sur un large panel d'entreprises (industries, micro entreprises solidaires...) ou pour soutenir des dynamiques particulières (rénovation urbaine, économie sociale et solidaire...). En 2005, l'ensemble des outils, où le Conseil Régional est actionnaire, ont investi plus de 120 millions d'euros.

Même si ces outils ont une logique financière propre, même si ces outils ne peuvent contrer des logiques purement financières imposées fortement par le marché international, il reste que les pouvoirs publics et leurs partenaires privés doivent se mobiliser pour que ces outils soutiennent un développement durable et servent les intérêts du Schéma Régional de Développement Economique.

La priorité est de soutenir des entreprises présentant un projet industriel solide, qui ne s'inscrit pas uniquement dans une logique financière : des investissements pérennes, des emplois de qualité (volet de formation). L'économie sociale et solidaire doit disposer d'outils prenant en compte sa particularité.

Résultats attendus

La plupart des politiques préconisées par le SRDE vise au développement de projets d'entreprises pour permettre leur adaptation aux évolutions actuelles ou leur implantation dans la région, avec l'objectif de créer de l'emploi de qualité. Or, un élément majeur de réussite est la capitalisation solide de ces entreprises.

Les outils financiers sont un élément majeur pour permettre à ces projets de se concrétiser. Ils doivent donc être construits en cohérence avec les politiques mises en œuvre.

Avec l'ensemble de ces outils, le Nord - Pas de Calais sera en mesure de répondre à tout besoin financier d'entreprise, à n'importe quel moment de sa vie, dès lors que le projet est solide... Une communication de cette spécificité régionale devra être faite dans le cadre de « La Créativallée ».

Ainsi, le Nord - Pas de Calais devra être en mesure de prendre des risques importants sur des dossiers d'amorçage (innovation - valorisation de la recherche), sur la reprise/transmission d'entreprise.

Trois questions se posent :

- travailler à l'articulation des outils financiers où les pouvoirs publics (comme le Conseil Régional) sont actionnaires .
- travailler à l'articulation en bonne intelligence avec les autres outils régionaux (où les pouvoirs publics ne participent pas au capital), comme par exemple PARTICIPEX, NORD CREATION,

NORD FINANCEMENT, BATIXIS, l'IRD... En effet, une articulation régionale sera nécessaire pour soutenir des projets risqués et fortement capitalistiques.

- Œuvrer au soutien des structures associatives ayant pour vocation de promouvoir l'investissement privé de proximité, et à leur articulation avec les autres dispositifs mentionnés ci-dessus. Affranchis d'une logique exclusivement financière, ils apportent aux entreprises une attention individuelle propice à leur développement harmonieux.

Etat d'avancement

Enjeu 1 : articulation des outils financiers où les pouvoirs publics (comme le Conseil Régional) sont actionnaires

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des directeurs des outils financiers dont la Région est actionnaire a été constitué en 2006. Il se réunit au minimum deux fois par an et vise à mailler les différents outils.

L'année 2006 a été axée sur une bonne connaissance réciproque des champs d'intervention de chacun et la mise en œuvre informelle de partenariats.

L'année 2007 va être axée sur un renforcement des liens entre les outils financiers. La prochaine réunion est prévue le 25 janvier 2007 avec à l'ordre du jour, le programme de travail décliné en actions à mener sur les deux prochains exercices.

Enjeu 3 : soutien aux structures associatives ayant pour vocation de promouvoir l'investissement privé de proximité et articulation avec les autres dispositifs.

Un premier rapprochement a été opéré avec le club de business angels piloté par la CRCI, B2A Nord Pas de Calais, au travers notamment de la participation de la Région à *la semaine des Business Angels* qui s'est déroulée à Lille le 27 novembre 2006.

L'année 2007 doit viser à la mise en réseau de ce club avec les différents outils financiers régionaux.

FAIRE DU NORD – PAS DE CALAIS UNE REGION HAUTEMENT AVANCEE DANS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Objectifs

Déjà reconnue pour ces initiatives prises depuis 1998 vis à vis de sa population et de ses territoires, le Nord - Pas de Calais a l'ambition de devenir une région hautement avancée dans les Technologies de l'Information et de la Communication.

Cette ambition se traduit par la création d'un environnement favorable et attractif au développement économique avec par exemple :

- la résorption des zones d'ombres, pour que chaque habitant puisse avoir accès à du haut débit et que chaque entreprise bénéficie d'un accès haut débit adapté à ses besoins.
- l'équipement de parcs d'affaires pour donner au Nord - Pas de Calais des avantages compétitifs vis à vis d'autres régions,
- le développement de services à destination des collectivités locales et de leurs habitants, pour améliorer le développement territorial et les rapports entre le citoyen, ses élus et l'administration,
- la diffusion des TIC au sein des entreprises, et en particulier des PME, revêt un caractère fondamental pour la compétitivité régionale, qu'il s'agisse d'améliorer la performance interne de l'entreprise ou de faciliter ses relations avec ses partenaires (clients, fournisseurs, donneurs d'ordre, ...)
- la mise en place d'une filière numérique régionale autour d'une stratégie cohérente entre plusieurs thèmes (e-business, e-commerce, contenus numériques) et plusieurs sites régionaux,
- avec l'implantation de l'INRIA sur la Haute Borne.

Résultats attendus

Mettre en place un premier groupe de travail « d'analyse et de services pour les télécommunications en région » ayant pour principales missions : l'observation et le contrôle de l'évolution des télécommunications en région, la veille et la prospective, la proposition de préconisations en termes de résorption de zones d'ombre, de stratégie d'équipements de parcs d'affaires... Ce groupe de travail sera ouvert aux membres de la Conférence Permanente du SRDE et sera également ouvert à des institutions extérieures comme l'ARCEP.

Un premier travail consistera à se doter des premiers éléments de connaissance et de méthodologie: convention avec les opérateurs pour une mise à disposition d'information sur les réseaux, recours à une expertise technico-économique externe... Il s'agira ensuite d'établir la cartographie régionale des réseaux, des zones d'ombres, les tableaux de bord de la desserte télécoms des ZAE ...

Les travaux de ce groupe permettront de préciser :

- La qualification technologique et tarifaire de la desserte en télécommunications des ZAE de la région (Label « Haute Qualité Technologique ») : opérateurs présents dans les zones, services disponibles, tarifs pratiqués, adéquation offre / demande de télécoms ... en vue d'un « cartographie et tableau de bord de la desserte en Télécoms des ZAE » ; sensibilisation des aménageurs de zones d'activités au pré-équipement en infrastructures neutres des ZAE et co-financement des pré-équipements.
- De définir avec les aménageurs de ZAE et des représentants économiques et professionnels (CRCI, syndicats professionnels, pôles de compétitivité ...) les besoins en équipements TIC mutualisables (de type services et applications professionnels) sur les zones d'intérêt stratégique pour la région

Mettre en place un deuxième groupe de travail sur le développement de services à destination des entreprises et des habitants, pour améliorer le développement territorial et les rapports entre le citoyen, ses élus et l'administration. Plusieurs actions sont possibles : l'animation de la communauté publique régionale intéressée par les TIC, nouvelles missions pour les cyber-centres et la mise en place de pack-services, une expérimentation à l'échelle d'un territoire sera menée concernant un centre de ressources régional d'accompagnement des collectivités territoriales, ...

Structurer le secteur des TIC et renforcer l'appropriation des usages les plus innovants des TIC par les PME (outils collaboratifs, veille, accompagnement, sensibilisation, formation et accompagnement des acteurs régionaux et locaux).

Etat d'avancement

DOMAINE TELECOMMUNICATIONS

Trois réunions techniques ont été organisées avec des territoires.

Le Conseil Régional a défini sa méthodologie d'intervention.

Six dossiers de résorption de zones d'ombre et/ou d'équipement de la ZAE ont été engagés au titre de cette politique.

Le groupe de travail Télécoms du SRDE est en cours de constitution.

DOMAINE APPLICATIONS ET SERVICES

Un séminaire clôturant Dream2 ainsi que la présentation du programme Dream+ de développement de la e-démocratie ont été organisées.

Un centre de ressources informatiques pour les collectivités a été mis en place et une opération pilote ([CRE@TIC](#)) a été engagée avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Le programme ARTIC/PRATIC d'accompagnement des territoires pour la réalisation d'une stratégie numérique et d'un plan d'actions a été engagé.

Le groupe de travail « développement de services » est en cours de constitution.

Le Nord – Pas de Calais, La CREATIVALLEE

Objectifs

La région Nord - Pas de Calais a connu des mutations considérables dans les domaines de la création-reprise d'entreprises, de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, de l'innovation, de l'attraction d'investisseurs étrangers...

Ces mutations sont sous valorisées et méconnues alors qu'elle peuvent constituer des leviers de motivation :

- auprès de la population pour entreprendre, innover, sensibiliser à l'entrepreneuriat et faire preuve de dynamisme en général,
- auprès de cibles externes à la région Nord - Pas de Calais (nationales et internationales) pour venir s'implanter, entreprendre et innover en Nord - Pas de Calais.

Ces facteurs de dynamismes peuvent également être associés à la position géographique avantageuse du Nord - Pas de Calais au cœur de l'Europe du Nord.

Il s'agit de créer et de valoriser une marque « Le Nord - Pas de Calais – La Créativallée », à partir de cet existant régional.

Les objectifs finaux sont les suivants :

- accélérer le renouveau de notre tissu économique par l'entraînement de la population en montrant des réussites régionales. En effet, la création, le développement, la transmission d'entreprise et l'innovation sont des facteurs clés de cette mutation.
-
- renforcer l'attractivité de notre territoire auprès des créateurs et entrepreneurs en développant une valeur ajoutée d'image.

Résultats attendus

Le portage de la marque se fera sur la base du volontariat des porteurs d'initiatives. Pour porter cette marque, ces initiatives devront être au préalable labellisées par un Comité de Marque.

En effet, la valeur que représente la marque « La Créativallée » nécessite que celle-ci soit développée de façon organisée et professionnelle. C'est pourquoi un Comité de Marque sera créé. Un comité technique de réflexion est chargé d'établir des propositions en termes de stratégie. Il réunit les instances de « Je crée », « j'innove », de l'APIM, de NFX, de la CRCI, de l'association « Créativallée »...

L'animation de ce comité sera confiée à l'association « Créativallée » qui existe depuis 2001. Elle a pour objet le développement de la culture de l'entrepreneuriat, par la promotion et la valorisation d'initiatives réussies dans ce domaine.

Les premières pistes de réflexion sur les types d'actions éligibles sont les suivantes :

- Toute action de communication permettant de relayer le message « Nord-Pas de Calais – La Créativallée », clairement affiché ou en signature de documents écrits ou audiovisuels pour signaler l'origine de la structure émettrice et son adhésion à une ambition régionale.
- Toutes actions liées à la promotion de l'innovation, de la création-reprise d'entreprise, la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, la promotion de la région Nord-Pas de Calais.

Les premières pistes de réflexion sur les modalités de sélection des projets sont les suivantes :

- Les actions doivent émaner de structures agissant sur le territoire régional ou en étant originaire.
- Les actions doivent traiter des thèmes précisés dans le chapitre éligibilité : innovation, création-reprise d'entreprise, sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, attractivité de la région Nord-Pas de Calais.
- Les projets devront respecter une « Charte de marque » qui elle-même sera dans la droite ligne du Schéma Régional de Développement Economique.

Les indicateurs de réalisation devront s'évaluer à partir du nombre d'actions de valorisation menée sur le territoire régional et en dehors : manifestations, communications écrites, Web ou audiovisuelles...

Les indicateurs de résultats et d'impact pourront être constitués à partir des retombées médias, du nombre de personnes mobilisées autour d'un message lié à « Le Nord-Pas de Calais – La Créativallée ».

Le résultat pourra aussi être mesuré à partir d'une enquête d'image de la région menée de manière récurrente aux niveaux régional, national et international.